



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Malgré une situation encore fragile faute d'avoir pu trouver une solution d'hébergement pérenne après avoir été mis en demeure de quitter l'ancien local de la rue des Prébendés, le conseil d'administration de l'association "GENEALOGIE et HISTOIRE des FAMILLES PAYS BASQUE-ADOUR MARITIME" a décidé d'organiser son assemblée générale 2023 à BAYONNE afin d'affirmer son existence dans le tissu associatif bayonnais.

J'ai donc le plaisir de vous convier à l'assemblée générale 2023 de notre association, qui se déroulera **le samedi 29 avril 2023 à 10h00** au club house Maurice CELHAY, siège historique de l'Aviron Bayonnais, 1 rue Harry Owen ROË à BAYONNE. Être présent à l'assemblée générale, c'est prendre part à la vie de notre association, mais également en cette période difficile de recherche d'un nouveau local, redonner force et solidarité à tous nos adhérents. Je vous invite donc à participer à cette assemblée. L'accueil des participants aura lieu à partir de 9h30, autour d'un café, à l'entrée de la salle des trophées mise à notre disposition à titre gracieux par le président du club omnisports de l'Aviron Bayonnais.

**La présente note d'organisation tient lieu de convocation. Le bulletin de participation à l'assemblée générale est à retourner à l'association avant le jeudi 13 avril 2023, accompagné du règlement du déjeuner.**

### **Ordre du jour de l'assemblée générale**

- Accueil des participants et émargement des listes des présents.
- Assemblée générale ordinaire : rapport moral, rapport financier (le compte de résultat et le bilan de l'association au 31 décembre 2022 seront transmis ultérieurement).
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs : Patrick REZOLA et Xavier CABANTOUS.
- Admissions nouvelles au conseil d'administration.
- Questions diverses (seules les questions adressées à l'association par écrit avant l'assemblée seront débattues en séance).

Il est rappelé que **seuls les adhérents ayant acquitté une cotisation en 2022 peuvent participer aux votes ou donner leur pouvoir.**

### **Consignes sanitaires**

Les consignes sanitaires en vigueur le jour de l'assemblée générale seront strictement appliquées.

### **Transports**

Pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, il ne sera pas proposé de covoiturage cette année. Les adhérents qui se rendront directement en véhicule personnel au siège de l'Aviron Bayonnais pourront utiliser les parkings (payants) situés à proximité, soit en surface (parking Lauga), soit en souterrain (parking Tour de Sault). L'usage des transports en commun est également possible (ligne n°5 arrêt Aviron Bayonnais).

### **Apéritif/Déjeuner**

Renouant avec la tradition de convivialité de nos rencontres avec les adhérents de l'association, un déjeuner en commun sera organisé au profit des participants et accompagnants. Précédé d'un apéritif offert par l'association et servi à table, le déjeuner sera proposé au restaurant «CÔTE'S et MER», situé au 1<sup>er</sup> étage du club house (accès ascenseur possible). Le menu est précisé en annexe.

Le prix du repas est fixé à **39€ par personne (\*) vin compris**. Paiement par chèque à établir au nom du restaurant «Côte's et Mer» et à **joindre au bulletin d'inscription**.

### **Visite organisée**

Toujours avec la volonté de retrouver la curiosité culturelle et historique propre à nos rencontres, une visite de la vieille ville sera organisée à l'issue du déjeuner, avec la présence d'un guide professionnel de l'Office du tourisme de Bayonne. La durée de la visite est de 1 heure 30 environ.

Le tarif de la visite est fixé à **5€ par personne**, à régler impérativement en espèces ou par chèque (à établir au nom de GHF PBAM) à l'accueil avant le début de l'assemblée générale.

Je vous donne donc rendez-vous le samedi 29 avril 2023 à l'Aviron Bayonnais omnisports et je vous remercie pour votre présence, signe de votre engagement au profit de notre association.

Xavier CABANTOUS  
président GHF PBAM

### **Pièces jointes:**

-compte de résultat et bilan de l'exercice 2022 ([adressés ultérieurement](#))

ANNEXES



**IMPORTANT** : Le retour du bulletin de participation est indispensable car il permet aux organisateurs d'apprécier l'effectif présent, de commander au restaurateur le nombre de repas exact et de préciser à l'office du tourisme le nombre précis de participants à la visite. Ces précisions relèvent d'une bonne gestion des dépenses.

Nom, Prénom, n° adhérent.....

<b>Participation</b> - à l'AG	OUI	NON	Si OUI, nombre de personnes :
- au déjeuner (*)	OUI	NON	Si OUI, nombre de personnes :
- à la visite	OUI	NON	Si OUI, nombre de personnes :

Ci-joint chèque de .....€ en règlement du repas (chèque à l'ordre de Restaurant Côte's et Mer).  
Le bulletin de participation, **accompagné du règlement du repas**, est à retourner à l'association avant le jeudi 13 avril 2023.

(\*) Menu du déjeuner : Apéritif servi à table :  
Sangria maison accompagnée de croustilles au sel de mer et piment  
d'Espelette, olives vertes et noires à la provençale.

Méli-mélo de charcuterie de chez Montauzer, beignets de chipirons et  
friture d'éperlans/aïoli maison.  
Merlu de ligne de Saint-Jean à l'espagnole.  
Farandole de desserts.  
Café  
Côtes de Gascogne blanc/Navarre rouge



**TRES IMPORTANT** : le retour du pouvoir ci-dessous est indispensable si vous ne participez pas en personne à l'A.G. afin de pouvoir disposer d'un quorum suffisant pour entériner les décisions prises.

### **Pouvoir**

*(les pouvoirs peuvent être transmis pas mail à ghfpbam@gmail.com)*

Dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale portant sur l'exercice 2022 qui aura lieu le samedi 29 avril 2023 à BAYONNE, je soussigné(e)

Nom, prénom

.....

Adhérent n° ..... de l'association GHF PBAM donne par la présente pouvoir à

.....

Cette personne devra me représenter à l'Assemblée Générale 2023 et en conséquence signer la feuille de présence, prendre part aux délibérations et aux votes des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à ..... Le .....

Signature précédée le la mention "Bon pour pouvoir"



**Candidature au Conseil d'Administration**  
(à retourner avant le jeudi 13 avril 2023)

Je soussigné(e).....adhérent(e) n°.....

domiciliée(e).....

déclare poser ma candidature au Conseil d'Administration de l'association GHF PBAM, à l'occasion de l'Assemblée Générale du 29 avril 2023.

Fait à

Le

Signature

✂ \_\_\_\_\_

**Questions posées à l'Assemblée Générale**  
(à adresser par écrit à l'association avant le 13 avril 2023)